

Janvier 2000

Québec, le 18 janvier 2000

Monsieur Daniel Rompré
Responsable des services pédagogiques
et académiques
École supérieure de danse du Québec
4816, rue Rivard
Montréal (Québec) H2J 2N6

**Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme Danse-ballet
conduisant à l'obtention d'une AEC**

Monsieur,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 17 janvier 2000, des mesures prises par l'École supérieure de danse du Québec pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Danse-ballet* conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Au terme de son évaluation, la Commission avait conclu que la mise en œuvre du programme présentait de nombreux problèmes. Dans son rapport, la Commission indiquait que l'absence d'une vision partagée du programme au sein de l'École et la faible prise en compte des aspects de formation liés au développement intégral de l'élève concouraient à atténuer grandement la qualité de la formation offerte par l'École. L'importance des problèmes avait amené la Commission à formuler cinq recommandations afin d'apporter les corrections qui s'imposaient. Elles concernaient plus particulièrement l'élaboration d'un profil du diplômé, le développement d'une vision commune du programme, la révision des cursus offerts, l'implantation de mécanismes d'encadrement et de support appropriés à l'intention des élèves et le développement d'un esprit d'équipe et de concertation qui favorise la mise en œuvre du programme.

Dans les suites données à l'évaluation du programme, l'École a déjà fait part d'actions visant à corriger certains aspects énumérés ci-dessus. La suppression du double cheminement a permis de résoudre les problèmes que représentait l'existence de deux cursus liés à des standards différents mais conduisant à l'obtention d'un même diplôme. L'École soulignait de plus son intention de corriger les autres aspects qui demandaient à l'être.

La Commission prend note des actions entreprises par l'École à l'égard des autres recommandations qu'elle lui avait adressées. L'élaboration d'un profil du diplômé et le resserrement des liens de l'École avec le milieu professionnel de la danse sont de nature à permettre les améliorations souhaitées dans l'élaboration du programme. En ce qui concerne les mesures d'aide offertes aux élèves, l'École a donné suite à son intention d'accorder une attention particulière à cette question. Des ateliers visant la prévention de traumatismes physiques ont ainsi été offerts aux élèves et ces derniers se voient remettre un bottin de spécialistes pouvant leur venir en aide, le cas échéant. Ces actions s'inscrivent dans l'esprit de la recommandation qui vise à assurer le bien-être physique et psychologique des élèves inscrits à un programme au demeurant exigeant.

Les actions entreprises par l'École ont certes permis d'améliorer la mise en œuvre du programme. La Commission insistait toutefois sur l'importance de développer un esprit d'équipe et de concertation au sein de l'École afin de cimenter ces actions autour d'une vision commune du programme. À la lumière des informations fournies, rien n'indique comment ces actions ont permis, à ce moment-ci, de rallier l'ensemble du personnel, particulièrement les professeurs, autour d'une vision commune du programme. La Commission souhaite donc obtenir un complément d'information, d'ici le 1^{er} juin 2000, sur les mécanismes de consultation ou de participation mis en place afin de favoriser le développement d'un esprit d'équipe et de concertation au sein de l'École. Elle décidera alors s'il y a lieu de faire une nouvelle visite de l'École afin de juger des progrès accomplis à ce chapitre.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer